



## LANCEMENT DE LA COALITION CONTRE LA VIE CHERE AU CONGO

Les populations congolaises, particulièrement les plus vulnérables, connaissent depuis deux ans une hausse des denrées alimentaires. Cette situation est la résultante des impacts de la mauvaise gouvernance conjuguée avec le conflit Russo-ukrainien et le relèvement des prix du carburant à la pompe découlant de la mise en œuvre de l'accord pour une Facilité Elargie de Crédit (FEC) conclut entre le Gouvernement congolais et le Fonds Monétaire International (FMI).

Pour y répondre, le Gouvernement a adopté un plan de résilience<sup>1</sup> en vue de stabiliser les prix des produits alimentaires. Cet objectif, ô combien noble s'est traduit par la concession des allègements fiscal-douaniers aux importateurs et aux minotiers d'une part mais aussi à la publication d'un arrêté<sup>2</sup> sur le blocage des prix des produits de grande consommation, singulièrement les denrées alimentaires d'autre part.

Malgré toutes ces mesures, les effets attendus par les populations ne sont pas totalement visibles du fait du non-respect des mesures édictées. Les populations constatent et se plaignent constamment de la hausse des prix des denrées alimentaires. Si elles ont fait preuve d'adaptation et de résilience à cette situation après le

---

<sup>1</sup> Décret n°2022-370 du 29 juin 2022, portant approbation du plan de résilience sur la crise alimentaire 2022 - 2023

<sup>2</sup> Arrêté 25923/MCAC-CAB du 15 décembre 2022, portant blocage des prix des produits alimentaires de base, des intrants agro-pastoraux et halieutique et du matériel agricole

relèvement des prix du carburant de 5%, **la Coalition contre la vie chère** est très préoccupée par les effets domino de la hausse du prix du super passant de 595 à 775 si des mesures compensatoires concrètes ne sont pas prises dans les meilleurs délais. Ce dernier relèvement du prix du super à la pompe a permis au pays de bénéficier d'un décaissement immédiat de la part du FMI d'environ 34 millions de dollars.

Suite à ce décaissement, le FMI a exhorté le Gouvernement d'améliorer la gestion des finances publiques. « **A cette fin, les autorités sont encouragées à poursuivre l'assainissement budgétaire, tout en augmentant les dépenses sociales et de développement. Les principales mesures comprennent la réduction des subventions liées au pétrole conformément à une déréglementation progressive des prix du carburant associée à une aide sociale accrue pour les personnes vulnérables, à l'élargissement de l'assiette fiscale et à l'intensification du recouvrement des arriérés d'impôts. Une gestion renforcée des finances publiques et de la dette sera également essentielle pour une dépense publique plus efficace** » peut-on lire dans le communiqué de presse du FMI, publié, le 19 juillet 2023.

L'ambition de réduire les effets néfastes de l'inflation née de l'augmentation du prix du carburant à la pompe nécessite une conjonction d'initiatives de l'ensemble des acteurs. C'est ainsi que, le Gouvernement a mis en place une Commission multi-acteurs chargée de réaliser une étude sur l'impact multisectoriel de l'augmentation des prix des produits pétroliers à la pompe et de

proposer des mesures à court, moyen et long terme, en vue d'atténuer les effets négatifs y relatifs. Tout en prenant note de cette initiative qui implique certains acteurs de la société civile congolaise. **La Coalition contre la vie chère** estime que cette étude devrait normalement précéder le relèvement des prix du carburant. Par ailleurs, **la Coalition contre la vie chère** présente ses vives inquiétudes sur le retard observé dans le démarrage des travaux de ladite Commission<sup>3</sup> alors que les résultats doivent être rendus au plus tard le 15 septembre 2023. En outre, **la Coalition contre la vie chère** craint que cette volonté d'augmentation des prix ne touche d'autres secteurs essentiels comme l'eau et l'électricité.

Devant le risque des effets inflationnistes que représente l'augmentation des prix du carburant à la pompe conjuguée au faible leadership du Gouvernement dans l'application des textes, des organisations de la société civile congolaise travaillant sur les problématiques de consommation, de transparence, de transport, des droits humains, de commercialisation, de production et d'économie informelle, ont décidé de lancer une **Coalition contre la vie chère**.

Cette Coalition se veut un cadre de veille, de concertation, d'actions de mobilisation citoyennes et de circulation de l'information sur le respect des mesures éventuelles d'abattement des prix ou encore des mesures sociales que le Gouvernement

---

<sup>3</sup> Note de service n° 0025/PMCG-CAB du 14 juillet 2023

pourrait éventuellement décider à l'issue des discussions avec toutes les parties prenantes.

Ainsi lancée ce jour, **la Coalition contre la vie chère** recommande

- **au Gouvernement de :**

1- accélérer les travaux de la Commission chargée de réaliser l'étude sur l'impact de l'augmentation des prix à la pompe des produits pétroliers et de veiller sur la crédibilité de cette Commission ;

2- limiter l'augmentation des prix des produits pétroliers à la pompe au niveau actuel ;

3- lancer un programme d'urgence d'appui aux producteurs locaux ;

4- implémenter les conclusions du rapport sur la modélisation fiscale des produits pétroliers publié par l'Initiative pour la Transparence dans les Industries extractives (ITIE), notamment sur les recommandations portant sur la renégociation des contrats de partage de production et les coûts pétroliers ;

5- mettre à l'échelle nationale le programme des filets sociaux accompagnés d'un programme d'appui à l'insertion professionnelle des jeunes.

- **au FMI de :**

1- accompagner le Gouvernement dans l'assistance technique en vue de la renégociation des contrats de partage de production et la gestion des coûts pétroliers ;

2- suspendre le critère lié à la 3<sup>ème</sup> augmentation des prix du carburant à la pompe ;

3- s'assurer de la mise en place par le Gouvernement congolais des outils et dispositifs fonctionnels et indépendants dans la lutte contre la corruption.

- **aux populations de**

1- dénoncer auprès des organisations de la société civile tous les comportements de spéculation sur les prix du transport et des denrées alimentaires constatés.

**Pour La COALITION CONTRE LA VIE CHERE**

CACROS : Cadre de Concertation des Réseaux d'Organisations de la Société Civile

REDYCC : Réseau des Dynamiques Collectives du Congo

O2CD : Observatoire Congolais des Droits des Consommateurs

RENAIJE : Réseau National d'Appui aux Initiatives des Jeunes

CAD : Centre d'Actions pour le Développement

USC ; Union des Syndicats du Congo

CUDHOC : Cercle Uni pour les Droits de l'Homme et Culture de Paix

ACAT/Congo : Action Chrétienne pour l'Abolition de la Torture/Congo

Fait à Brazzaville, le 11 août 2023